



Comité technique local des services centraux du réseau de la DGFIP

Déclaration liminaire

Madame le Président,

La colère gronde un peu partout dans le pays et notamment au sein de la sphère publique. À la DGFIP, le mécontentement s'est généralisé à travers son réseau, sans cesse restructuré au-delà du raisonnable : à quoi bon chercher un poste ailleurs, pourquoi préparer une promotion alors qu'il est impossible à quiconque de se projeter dans un avenir serein ? De grands chantiers annoncés en fanfare se terminent en queue de poisson. Pour n'en citer qu'un, le dispositif PPCR, qui devait initialement améliorer la situation des agents quelle que fût leur situation, fragilise les carrières et – comble de malédiction – a déterré la hache de guerre entre les grades. Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg !

En cette période de transformations majeures de la société française, nos collègues exigent de nouvelles pratiques : respectueuses des personnes tant dans leur vie professionnelle que personnelle. Chacun d'entre eux est plus qu'une statistique. Derrière une évolution du métier, il peut y avoir des conséquences plus ou moins favorable sur le quotidien des gens. L'installation de la précarité – ô oxymore – est pourtant à l'ordre du jour de toutes les instances de dialogue social ou, devrions-nous dire, de non-dialogue social tant la position de l'Administration s'y impose comme une forteresse inexpugnable.

Récemment encore, le débat sur le contenu de la « fiche 4 » sur la gestion (non prévisionnelle) des emplois et effectifs en centrale est resté verrouillé au stade de sa rédaction initiale. Cette position a généré une pétition intersyndicale de grande ampleur comportant un très grand nombre de signatures des collègues des services centraux informatiques, dont les bureaux RH méconnaissait les compétences techniques et les spécificités du mode de recrutement. Au final, après une épreuve de force que l'on aurait pu éviter, quelques garanties, en attente d'une formulation officielle, ont été apportées aux collègues concernés.

Cependant, l'ordre du jour n'est pas de nature à favoriser un rapprochement des positions direction-syndicats dans la mesure où la réforme du Règlement intérieur dégrade significativement les droits des suppléants. Elle porte notamment atteinte, aux moyens accordés aux listes composées d'alliances et rend encore plus malaisé le bon fonctionnement du dialogue social dans le futur.

L'empressement à modifier ces règles nous paraît inopportun au moment même où notre nouvel exécutif n'a pas encore pris à son compte ce sujet. C'est pourquoi, nous proposons

de surseoir aux modifications du statut des comités représentatifs de nos collègues dans l'attente d'instruction et/ou de décision du Ministre.

Cette position d'attente serait d'autant plus opportune dans un contexte où le ministre a démarré une série de rencontres avec les fédérations d'OS ministérielles que nous espérons constructives.

S'agissant du PAS, certains médias évoquent déjà une dépense de 50 millions d'euros au moment même où un audit va être mené en juillet pour connaître le degré de préparation de ce dossier. Nous rappelons notre position envers le prélèvement à la source qui n'a de signification que politique dans sa configuration actuelle, alors que la mise en œuvre du prélèvement mensuel obligatoire aurait été beaucoup plus simple que cette usine à gaz législative et informationnelle. Cette décision mobilise du personnel dans un contexte de réductions massives d'effectifs tandis que les moyens auraient pu être employés à d'autres projets rendant à l'utilisateur un réel service (Espace numérique sécurisé unifié ou ENSU, France Connect...).

Cette vieille lune, incomprise de nos concitoyens, est-elle encore d'actualité, compte-tenu du nouveau contexte institutionnel ? Nous attendons toujours la réponse du Gouvernement. En tout état de cause, nous savons que toutes les tentatives de prélèvement à la source ont échoué du fait du refus des tiers collecteurs à la mettre en œuvre. L'histoire pourrait bien se répéter mais nous souhaitons connaître le sort de nos collègues affectés (en surnombre) à cette mission PAS en guise de remerciement ? Allons nous de nouveau restituer des emplois au Réseau ? Nous sommes d'autant plus inquiets que la déréglementation en GRH est désormais largement utilisée pour faciliter et accélérer la mise en place des projets du réseau en usant des nouveaux leviers de flexibilité et de précarité de l'emploi public.

Quant à l'évolution du statut des bureaux, nous prenons acte de la meilleure intégration de nos collègues. Nous ne sommes pas favorables à laisser travailler de manière isolée les agents dans des micros-structures. Les avantages l'emportent largement à évoluer au sein d'équipes élargies : encadrement, méthode de travail, soutien quotidien, respect des carrières sans oublier une camaraderie de bon aloi entre collègues.

En ce qui concerne le fonds de soutien créé en faveur des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ayant souscrit des contrats de prêts ou des contrats financiers structurés à risque, nous prenons acte du bilan du dispositif et du transfert du pilotage et de la gestion du fonds de soutien à la DGFIP à compter du 01/09/2017 jusqu'en 2028 (mission assurée par le bureau CL-1C de la DGFIP).